

LES PATHOLOGIES BIOLOGIQUES DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Lundi 17 et mardi 18 juin 2024 (2 x 2 h 30)

* Formation proposée en distanciel *



DURÉE : 1 journée (7 heures)



PUBLIC VISÉ : Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.



OBJECTIFS :

- Connaître les agents biologiques pathogènes du bois pour savoir comment réagir face à un sinistre et adapter les solutions que ce soit en préventif ou en curatif



PROGRAMME :

1 - Généralités sur le matériau bois

- Anatomie du bois
- Formation et croissance du bois
- Aubier et bois parfait

2 - Les agents de dégradation biologiques du bois

- Insectes
 - Les insectes à Larves Xylophages (ILX)
 - Les insectes nidificateurs
 - Les termites
 - Clés d'identification
- Champignons
 - Généralités et mode de développement
 - Les champignons lignicoles
 - Les champignons lignivores
 - Focus sur la mэрule

3 - Protection des ouvrages en bois

- Les classes d'emploi
- Durabilité des bois
- Longévité prévisible des solutions bois
- Mesures préventives pré-construction :
 - * contre les attaques d'insectes

- Mesures préventives pré-construction
 - * contre le développement de champignons / la notion de salubrité
- Traitements curatifs des bois en place : traitements chimiques, traitement à air chaud



FORMATEUR : Pierre Dulbecco

Expert bois construction.

Important

- Le nombre de stagiaires est limité à 12. L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge par l'OPCO.
- Une attestation de formation et une facture seront envoyées au terme de la formation.
- **Date limite d'inscription le 3 juin 2024**

Prix :

295 € HT soit 354 € TTC (TVA 20 %) pour les adhérents du réseau Fibois Occitanie

375 € HT soit 450 € TTC (TVA 20 %) pour les non adhérents

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA

Chèque débité après la tenue de la formation sauf demande d'un délai supplémentaire.

[Adhérez](#)

Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DREETS AuRA

Fibois AuRA est **certifiée Qualiopi pour son activité de formation continue**

Conditions remplies pour une prise en charge par votre OPCO ou autre organisme collecteur

Modalités d'évaluation

- **Questionnaire d'entrée de formation : renseignements et attentes des stagiaires**
- **Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en de fin de formation.**
- **Fiche de satisfaction à chaud de la formation par les stagiaires**

Après réalisation le stagiaire recevra une attestation de fin de formation

Modalités d'accueil

Séance de formation en distanciel.

Pour toute demande particulière (handicap,...) nous contacter, nous étudierons votre demande et nous examinerons ensemble les adaptations que nous pourrions envisager

Référent handicap : Jean-Pierre Mathé // 04 73 16 59 79 // jp.mathe@fibois-aura.org

Méthodes mobilisées

Moyens ou outils utilisés

- Plate forme de conférence à distance**
- PC équipé webcam, microphone et enceinte ou casque**

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques oral avec supports projetés**
- Temps d'échanges**



Plus de renseignements : Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79 -

Florence Malhière/Neige - Référente administrative : contact.clermont@fibois-aura.org

Jean-Pierre Mathé - Référent pédagogique et technique et référent handicap: jp.mathe@fibois-aura.org



DURÉE : 1 journée (7 heures)

BULLETIN REPONSE À COMPLETER

FORMATION

Les pathologies biologiques du bois dans la construction

Lundi 17 et mardi 18 juin 2024

Distanciel

Date limite d'inscription le 3 juin 2024

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Nom et Prénom de la personne chargée de l'inscription:

Tél : Mail :

participera à la formation les 17 et 18 juin 2024

354 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)

450 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

Nombre de participants :

Montant :€

Pour cette formation, mobiliserez-vous un financement OPCO : oui non

Si oui, précisez le nom de l'OPCO :

Si oui, demandez vous la subrogation de paiement oui non

Souhaitez-vous nous faire part de difficultés nécessitant une adaptation de la formation : oui non

A retourner par courrier avec le règlement à

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
10 Allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

Date / Cachet / Signature